



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 48573

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation difficile des clubs de vol à voile des Alpes du Sud. Ces derniers, dont le poids économique pour la région est loin d'être négligeable, voient leurs activités fortement handicapées par les interdictions de décollage et les restrictions de l'espace aérien opérées par l'armée procédant dans cette zone à de très nombreux exercices. S'il est impératif que nos soldats s'entraînent dans des espaces géographiques similaires à ceux qu'ils seront amenés à rencontrer lors de missions en Afghanistan notamment, il est tout aussi nécessaire d'assurer à ces clubs des conditions d'activité permettant leur pérennité. Il lui demande donc de bien vouloir étudier de possibles limitations de ces restrictions et de faire en sorte que ces dernières soient communiquées dans des délais raisonnables aux clubs de vol à voile des Alpes du Sud.

Texte de la réponse

Les Alpes du Sud ont toujours représenté pour la défense un intérêt particulier en matière d'entraînement aérien, en raison de leurs caractéristiques géographiques et de la présence à proximité de moyens aéronautiques militaires (bases aériennes d'Orange, de Salon-de-Provence et d'Istres : bases d'aéronautique navale de Nîmes-Garons et de Hyères, section air du Luc). Les opérations menées en Afghanistan illustrent tout particulièrement l'intérêt de cette zone, compte tenu de la similarité des reliefs des deux régions. Le besoin d'entraînement correspondant aux fortes exigences opérationnelles de ce théâtre a conduit à une augmentation de l'activité aérienne militaire dans les Alpes. Cette activité est indispensable pour assurer aux forces françaises une préparation parfaitement adaptée aux conditions de ce théâtre d'opérations, selon des standards qui sont définis par la coalition déployée sur place. Le ministère de la défense est conscient des contraintes imposées aux différents usagers des espaces aériens dans les Alpes du Sud. Le dialogue sur ce sujet se poursuit au sein des instances permanentes, notamment entre la direction de la circulation aérienne militaire (DIRCAM), la direction de l'aviation civile Sud-Est (DAC-SE) et les fédérations aéronautiques et sportives. Ainsi, dans les régions de Gap et de Valensole, les conditions d'emploi de l'espace aérien ont été cadrées par des protocoles entre les différentes parties concernées (zone aérienne de défense Sud, région maritime Méditerranée, centre en route de la navigation aérienne...), dont la DAC-SE, en charge notamment de représenter les intérêts des fédérations sportives (Fédération française de l'aéronautique, Fédération française de vol libre, Fédération française de planeur ultra-léger motorisé...). Afin de concilier au mieux les besoins du ministère de la défense, de l'aviation générale et la pratique des activités aériennes légères et sportives, ces protocoles prévoient des créneaux d'activation de zones au profit de la défense, ainsi qu'une procédure de planification des activités aériennes de la défense et des usagers. Les créneaux horaires d'activation des zones sont adressés à la DAC-SE avec trente jours minimum de préavis. Jusqu'à présent, ce dispositif semble donner satisfaction à l'ensemble des usagers des espaces aériens. S'agissant des zones temporaires, les besoins opérationnels des forces armées peuvent parfois conduire à une planification ne permettant aux associations de disposer de l'information que trois à quatre semaines seulement avant certains exercices. La DIRCAM a connaissance de l'impact de ces espaces aériens temporaires sur l'activité véliplane. Cette question a été abordée lors d'une réunion organisée le

28 mai dernier par la DIRCAM avec les armées sur les besoins en espaces aériens au profit de l'entraînement des forces. Pour faire suite à cette réunion, un point de situation sera réalisé lors des réunions régulières entre la DIRCAM et le Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives, notamment afin d'améliorer la communication entre les différents usagers des espaces aériens. Par ailleurs, le 5 juin 2009, une délégation de la Fédération française de vol à voile, menée par son président, a été reçue au cabinet du ministre de la défense. Cette rencontre a permis de fructueux échanges sur les enjeux liés à l'utilisation de l'espace aérien dans le sud-est de la France.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48573

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4445

Réponse publiée le : 12 janvier 2010, page 315